

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'hiver Conseil des Etats 2023

Date de publication : 23.11.2023





Table des matières

Editorial		3
Session d'hiver Conseil des Etats 2023		4
09.528 — Financement moniste des prestations de soins	Adaptation	4
22.085 — Loi sur la protection de l'environnement. Modification	Adaptation	4
22.025 — Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect	Acceptation	5
20.433 — Développer l'économie circulaire en Suisse	Adaptation	5
23.039 — Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)	Rejet	6
Empreinte		8



Editorial

La modification de la Loi sur la protection de l'environnement et la biodiversité sont deux des sujets de la prochaine session d'automne qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes quant à une sélection d'objets.

Un développement urbain de haute qualité inclut la réduction du bruit à la source. Si la proposition concrète de révision de la LPE a le mérite de s'attaquer enfin à la question de la prévention du bruit dans la planification et la construction, ce texte privilégie de manière asymétrique la construction. Les villes réclament une modification qui donne aux villes la possibilité de réduire le bruit à la source dès le stade des permis de construire et des zones à bâtir.

La préservation et la création de biodiversité dans les sites urbains et tout autour apportent elles aussi une contribution précieuse à une urbanisation de qualité. Ainsi, la promotion de la biodiversité, par exemple, contribue à atténuer les répercussions du changement climatique dans l'espace urbain. Donc, l'Union des villes suisses recommande d'approuver le contre-projet indirect.

Elle soutient en outre la position de la CEATE-E sur l'initiative parlementaire «Développer l'économie circulaire en Suisse» et recommande au Conseil des États de l'approuver.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Session d'hiver Conseil des Etats 2023

09.528 Initiative parlementaire Humbel (M-E/AG)

Financement moniste des prestations de soins

Mardi, 5 décembre 2023 Conseil des Etats

evtl. Jeudi, 14 décembre 2023 Conseil national

Position: L'Union des villes suisses s'engage en faveur d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Pour les villes, l'intégration des prestations de soins (EFAS plus) a toujours été particulièrement importante, car c'est la seule manière d'éliminer réellement les mauvaises incitations présentes dans le système et d'organiser le financement des soins de manière plus équitable. Lors de la session d'automne, le Conseil national a suivi le Conseil des États en décidant lui aussi d'inclure les soins dans l'EFAS. À la différence du Conseil des États, le Conseil national veut néanmoins supprimer la participation des assuré-e-s aux prestations de soins. Cela transférerait des coûts considérables sur les cantons et sur les villes et communes qui, dans de nombreux cantons, contribuent au financement. Par ailleurs, le Conseil national s'engage beaucoup moins en ce qui concerne l'inclusion des soins. Il prévoit une intégration au plus tôt au bout de sept ans et l'assortit de deux conditions: des tarifs qui se fondent sur une base de données et de coûts uniforme et transparente ainsi que la mise en œuvre intégrale de l'initiative sur les soins infirmiers. Ces conditions posées par le Conseil national représentent un obstacle supplémentaire superflu et doivent être rejetées. Le règlement contraignant décidé par le Conseil des États sur la mise en œuvre de l'EFAS, qui prévoit d'inclure les soins quatre ans après l'entrée en vigueur du projet, donne à tous les acteurs la sécurité de planification nécessaire.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande au Conseil des États de suivre sa commission et de maintenir sa proposition d'intégration des soins. Si la proposition du Conseil des États concernant l'intégration des soins est préservée sous sa forme actuelle, l'Union des villes suisses recommande au Conseil national de l'approuver.



22.085 Objet du Conseil fédéral

Loi sur la protection de l'environnement. Modification

Mercredi, 6 décembre 2023

Conseil des Etats

Position: Un développement urbain de haute qualité inclut la réduction du bruit à la source. Pour les villes, ceci est plus nécessaire que jamais à l'heure de la densification vers l'intérieur et de la pénurie de logements. Un développement urbain de qualité génère une plus-value pour la population, les villes et l'économie et permet aux projets de logements de se voir plus facilement octroyer un permis de construire. Si la proposition concrète de révision de la LPE a le mérite de s'attaquer à la question de la prévention du bruit dans la planification et la construction, ce texte fait toutefois l'impasse sur la réduction du bruit à la source. Les villes réclament une modification qui réduise d'abord le bruit à la source et donnerait entre autres aux villes plus de marge de manœuvre en matière de régimes de vitesse afin que celles-ci puissent au besoin apporter leur contribution à l'admissibilité des projets de construction. Cela permettrait en outre de débloquer de nombreux projets de construction. Si les mesures à la source ne suffisent pas, il convient d'instaurer dans l'art. 22 des mesures allant dans le sens de ce que l'on appelle la «pratique légalisée de la fenêtre d'aération pour la construction dans le bruit» (comme l'entend la Mo. Flach 16.3529).

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet sous cette forme modifiée.

22.025 Objet du Conseil fédéral

Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect

Jeudi, 7 décembre 2023

Conseil des Etats

Position: La préservation et la promotion de la biodiversité, notamment lorsqu'elles mettent l'accent sur la biodiversité dans l'espace urbain, sont un sujet important à l'échelon communal. En vertu de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), les cantons, les villes et les communes sont tenus de veiller à créer une compensation écologique dans les régions où l'exploitation du sol est intensive. La promotion de la biodiversité contribue en outre à atténuer les conséquences du changement climatique dans l'espace urbain. Le Conseil national s'est déjà prononcé à deux reprises en faveur du contre-projet indirect à l'initiative sur la biodiversité.

La CEATE-E a quant à elle une nouvelle fois décidé de ne pas entrer en matière sur le contre-projet indirect à l'initiative sur la biodiversité. L'Union des villes suisses est d'avis que le contre-projet indirect à l'initiative sur la biodiversité renforce la protection de la nature, du paysage et du patrimoine sans pour autant mettre en danger la production agricole ni la production d'énergie. Le contre-projet se concentre sur une mise en réseau fonctionnelle et sur l'augmentation de la qualité dans les zones de biodiversité existantes: les villes et les agglomérations sont davantage mises à contribution. L'Union des villes suisses soutient cette approche et donc le contre-projet.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le contre-projet indirect du Conseil fédéral.



20.433 Initiative parlementaire CEATE-CN
Développer l'économie circulaire en Suisse

Jeudi, 7 décembre 2023

Conseil des Etats

Position: L'Union des villes suisses soutient résolument les efforts visant à faire progresser l'économie circulaire. De plus en plus de villes et de communes lancent leurs propres projets tels que des bourses d'échange ou des ateliers de réparation afin de promouvoir l'économie circulaire à l'échelle communale, dans le but de limiter les déchets.

Aujourd'hui, les collectes de déchets urbains relèvent de la compétence des cantons, qui délèguent généralement ces tâches aux villes et aux communes. Si dans l'avenir, l'économie circulaire est renforcée et les déchets sont limités, ce sont les villes et les communes qui veilleront à ce que tout se déroule correctement. En mai 2023, le Conseil national a décidé qu'à l'avenir, les prestataires privés seront autorisés à collecter les matériaux recyclables des ménages privés sans devoir au préalable se faire octroyer une concession de la part de la collectivité publique compétente. Le Conseil fédéral définit les exigences relatives à la collecte volontaire et à la valorisation matière (art. 31 b, al. 4 LPE). L'actuel monopole des cantons en matière de déchets serait ainsi globalement assoupli.

La CEATE-E propose à présent de maintenir la compétence des cantons en matière d'élimination des déchets urbains. Une collecte volontaire effectuée par des entreprises privées doit être possible si le Conseil fédéral l'autorise pour certaines fractions de déchets. L'Union des villes suisses soutient cette position et continue à se mobiliser pour que la souveraineté en matière de concessions reste entre les mains des pouvoirs publics, mais que les collectes de nature à apporter une solution contraignante à un secteur soient autorisées. La possibilité de planifier les dépenses des communes et des villes doit rester garantie indépendamment des prix des matières premières. De même, il faut empêcher que les tournées de collecte supplémentaires de prestataires privés ne génèrent une augmentation du trafic et garantir la sécurité de l'élimination des déchets, même dans les petites communes isolées.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande de suivre la proposition de la CEATE-E.



23.039 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)

Lundi, 18 décembre 2023

Conseil des Etats

Position: Sur le principe, l'UVS soutient l'intention d'une mise en place d'un service national des adresses. Ce système pourrait présenter des avantages pour les autorités. Toutefois, les villes rejettent le projet de loi tel que proposé par le Conseil fédéral et la commission des institutions politiques du Conseil des Etats.

La mise à disposition de données à un grand cercle d'utilisateurs entraînerait une augmentation des demandes de renseignements. Aussi, une indemnisation des villes et communes devrait impérativement être prévue, afin que celles-ci puissent faire face à ce surcroît de travail. En outre, non seulement les services des habitants, mais aussi les collectivités publiques chargées de la tenue du registre des habitants (cantons, communes) devraient être exemptées de l'obligation de payer des émoluments. Les services des habitants seraient certes les fournisseurs de données pour le SAdr, mais ils n'en seraient que très rarement les utilisateurs. Or, ces deux mesures essentielles ne sont pas prévues dans le projet de loi.

D'autres éléments de ce texte sont considérés comme problématiques aux yeux des villes. Les préoccupations de l'échelon communal n'ayant pas été prises en compte, l'Union des villes suisses vous recommande de rejeter ce projet.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'entrer en matière et de rejeter le projet de loi au vote sur l'ensemble.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)